

Sujet : [INTERNET] dossier PRIMELOG à Pecquencourt

De : Laura Millard <melle.millardlaura@gmail.com>

Date : 11/04/2024 15:04

Pour : pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr

NON au projet Primelog sur la ZAC Barrois de Pecquencourt Le projet me semble en tous points désastreux

1/Communication sur le projet :

- Charte de l'environnement Art7 : Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.**

- J'ai assisté au comité de soutien de Monsieur Pierrache ayant eu lieu le 6 Avril 2024. Il a fait le point sur les projets réalisés et les projets à venir pour la commune, sans jamais parler de l'arrivée de Primelog qui semble être un projet de grande ampleur. Il a fallu que j'intervienne pour que le sujet soit évoqué. Je demande un temps d'échange avec l'élu pour répondre aux questions et aux inquiétudes des citoyens. Je reste sans réponse face à cette demande.

- Aucune apparition dans le journal local de Pecquencourt « l'écho » concernant le projet, ni sur l'enquête publique en court.

- L'accès au dossier a été refusé à plusieurs personnes sous prétexte que le commissaire-enquêteur n'était pas présent ! Alors que le dossier devait être en libre-accès.

Pourtant quand nous informons les riverains, ils se sentent concernés, se mobilisent et réagissent !

Pourquoi le projet n'a pas fait l'objet d'une communication explicite de la part de la mairie ?

2/ Écologie :

Avant tout je me pose la question, comment cette zone naturelle a-t-elle pu devenir une Z.A.C ??? Sur toute les chaines d'informations, radio, télé, journaux on ne parle que d'écologie. Planète en surchauffe, océans qui suffoquent. Jamais de telles températures ont été mesurées, en mars +14° en moyenne à la surface de la terre record mensuel pour le 10^{ème} mois consécutif. Toujours au-dessus de 1,5° de l'objectif fixé par les accords de Paris. Alors comment un tel projet détruisant des espaces naturels peut-il encore naître ? Le projet détruit plus de neuf hectares sur douze hectares du terrain, dont plus de deux hectares de zones humides. Une marre artificielle est prévu d'être créé, mais cette zone humide artificielle ne remplacera jamais une zone humide naturelle, plusieurs espèces animales protégées seront impactées. Les compensations sont-elles à la hauteur ? L'inventaire des oiseaux comprend 36 espèces dont 26 sont protégées et 2 d'intérêt communautaire. Présence de Couleuvre helvétique. Concernant la flore, présence de la Spergulaire des champs et de la Ratoncule naine. Le projet est situé dans la zone tampon

du patrimoine minier classé à l'UNESCO et à proximité immédiate d'un site classé, le Terril de Germinies (T143), également classé par l'UNESCO, l'abbaye d'Anchin à Pecquencourt est monument classé. D'autres monuments historiques ou sites classés sont également présents à proximité. Que faut-il de plus ? Le projet sous-évalue les enjeux environnementaux !

3/ Prise de risque en cas d'incendie :

« Le service départemental d'incendie et de secours du Nord (SDIS) a rendu un nouvel avis sur ce dossier, les parois entre cellules de stockages sont d'une longueur telle que compte-tenu des lances incendies dont dispose le SDIS, **ce dernier ne pourrait pas mettre en œuvre efficacement des moyens permettant d'éviter une propagation notamment en cas d'incendie de plus de deux heures.** » Qu'elles solutions nous apporte la commune face cette seconde réponse des pompiers ? La distillerie Gayant (classé Seveso) étant implantée sur cette même zone que se passerait-il en cas d'incendie ? On parle d'effet domino ! Cela est très inquiétant sachant que des habitations, des écoles et des centres sportifs sont à moins de 1km. La commune pense-t-elle à équiper nos écoles de matériaux adéquats en cas d'incendie, pense-t-elle à informer et former les citoyens sur une éventuelle évacuation d'urgence ? À qui revient cette responsabilité ? L'aciérie de Trith-Saint-Léger a vécu un important incendie cette semaine ! Les risques sont donc présents, cela arrive !

4/Nuisance sonore et visuelle :

Qu'en est-il des nuisances sonores ?

Quels sont les moyens développer par Primelog pour éviter la propagation du bruit dans nos jardins ? L'A21 n'a pas la même nuisance sonore la semaine, le dimanche ou durant les périodes de vacances. L'usine prévoit de tourner 365jours/365jours et 24h/24.

Il est inadmissible pour la santé mentale des citoyens d'entendre des véhicules légers, des poids lourds, et un entrepôt en activité à ce rythme.

On peut lire que des études d'impacts sonores ne sont pas vraiment réalisées.

Elles seront réalisées une fois l'entrepôt en activité, quand il sera trop tard pour revenir en arrière et prendre les décisions adéquates. Il nous faut des garanties !

Et les nuisances visuelles ?

Qu'allez-vous faire concernant l'aspect visuel, pour les riverains très proches mais également pour les joggeurs, les cyclistes et les marcheurs qui empruntent de manière régulière les chemins avoisinants ? Primelog dit qu'il va reverdir mais aucun détail n'est donné. Ont-ils prévu de mettre des arbres de 5m ou des haies de 50cm ? Les riverains étaient plutôt habitués à voir des chevreuils dans leur jardin plutôt qu'une usine. Il me semble juste de prévoir une mesure compensatoire à la hauteur.

5/ Les avis :

CSRPN : demande de dérogation / Favorable sous conditions

SDIS : Défavorable

SAGE : Avis en attente

Parc Naturel Régional : Avis en attente

MRAE : Pas d'avis, mais semble très critiques ils relèvent plusieurs points défavorables, emprises au sol, espèces animales protégées...

L'ensemble des éléments de ce dossier semble rendre le projet PRIMELOG complexe et fragile. Toujours en équilibre pour rentrer dans la légalité mais de justesse. **Trop d'incertitudes, trop de risques, la promesse de 150 emplois ne doit pas être à ce prix pour notre territoire !**

Cordialement.

Laura Millard.

Pecquencourt.